



Documentation juridique en ligne



Guide de l'utilisateur  
[www.azimut.soquij.qc.ca](http://www.azimut.soquij.qc.ca)

Code civil du Québec annoté  
Baudouin Renaud



Société québécoise  
d'information juridique



## **NOTRE MISSION**

Fondée en 1976, la Société québécoise d'information juridique veille à la promotion de la recherche, du traitement et du développement de la documentation juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité.

La Société assume un mandat qui lui a été confié par l'Assemblée nationale du Québec et elle relève du ministre de la Justice du Québec. Elle assure son autofinancement par la vente de ses produits et services.

La Société traite les jugements des tribunaux judiciaires et administratifs québécois. Ses produits, à haute valeur ajoutée, sont diffusés et commercialisés sur support papier (recueils, annuaires, bulletins express, etc.) et électronique (Internet et Cédérom) auprès de la communauté juridique et du monde des affaires.

Notre société s'ingénie à concevoir des outils de recherche et des ouvrages de référence répondant à de hauts standards de qualité. Venez profiter d'une longue collaboration avec le milieu juridique québécois!

Ce document a été réalisé par la Direction des relations avec la clientèle de la Société québécoise d'information juridique.

**Chargé de projet**

M<sup>e</sup> Luc Boulanger-Milot

**Auteur**

M<sup>e</sup> Luc Boulanger-Milot  
M<sup>e</sup> Maude Normandin

**Collaborateurs**

M<sup>e</sup> Marc-André Dagenais  
M<sup>me</sup> Manon Lemay

**Révision linguistique**

M<sup>me</sup> Louise Lambert

**Conception graphique et mise en page**

Nolin Branding & Design

Société québécoise d'information juridique  
715, rue du Square-Victoria  
Bureau 800  
Montréal (Québec) H2Y 2H7



# GUIDE DE L'UTILISATEUR – CODE CIVIL DU QUÉBEC ANNOTÉ BAUDOIN RENAUD

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos</b> .....	<b>1</b>
<b>Aide-mémoire</b> .....	<b>2</b>
<i>Règles d'écriture</i> .....	2
<i>Opérateurs logiques</i> .....	3
<b>Guide rapide</b> .....	<b>5</b>
<b>Entrée dans les banques</b> .....	<b>7</b>
1. <i>Page d'accueil AZIMUT</i> .....	7
2. <i>Écran Pour vos dossiers</i> .....	8
3. <i>Écran Choix de banque</i> .....	9
4. <i>Les annotations du Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud</i> .....	10
5. <i>Bandeau de navigation</i> .....	11
<b>Recherche à l'aide des écrans de recherche</b> .....	<b>13</b>
6. <i>Table des matières</i> .....	13
7. <i>Index</i> .....	16
8. <i>Article</i> .....	17
9. <i>Écran Mots clés</i> .....	18
<b>Les stratégies de recherche à l'écran Mots clés</b> .....	<b>19</b>
10. <i>Comment effectuer des recherches</i> .....	19
<i>Formulation des questions à l'écran Mots clés</i> .....	19
<i>Règles d'écriture</i> .....	20
<i>Opérateurs logiques</i> .....	24
<i>Recherche à l'aide des champs</i> .....	33
<i>Les champs du Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud</i> .....	34
<i>Raffinement d'une recherche à l'aide des questions antérieures</i> .....	37
11. <i>Navigation à la suite d'une recherche par Mots clés</i> .....	38
<i>Liste des résultats</i> .....	38
<i>Icônes de navigation</i> .....	39
<i>Raccourcis clavier</i> .....	40

<b>Autres fonctions .....</b>	<b>41</b>
12. <i>Préférences.....</i>	<i>41</i>
<b>Annexe – Informations complémentaires .....</b>	<b>43</b>
<i>TABLEAU I - Contenu des champs du Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud .....</i>	<i>43</i>
<i>TABLEAU II – Liste des abréviations utilisées dans le Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud.....</i>	<i>44</i>

## **AVANT-PROPOS**

Au cours des dernières années, le milieu juridique québécois a connu une vague d'informatisation sans précédent. De plus en plus, l'information juridique transite et réside sur support informatique. Que vous soyez issu de la communauté juridique ou du milieu des affaires, ou encore profane, vous avez désormais accès à une masse documentaire importante et en constante évolution. Il est donc difficile de se tenir à jour et d'être au fait de l'actualité jurisprudentielle.

Plus la masse d'information est considérable, plus il devient important d'employer, à des fins de recherche, des outils qui sont sûrs et puissants. Lorsque ceux-ci sont bien conçus, ils permettent à tous les utilisateurs, quel que soit leur niveau d'expertise en recherche documentaire informatisée, de trouver rapidement l'information dont ils ont besoin.

C'est dans cette optique que la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) s'efforce de mettre au point des outils de recherche jurisprudentielle depuis maintenant plus de 25 ans. Véritable chef de file en la matière au Québec, SOQUIJ a été le premier éditeur juridique à permettre aux juristes de consulter des banques de documentation juridique par le biais d'outils informatiques. Cette longue expérience a servi d'assise à la conception et à la mise au point d'**AZIMUT, Documentation juridique en ligne**.

Depuis 1999, AZIMUT vous donne accès, par le biais d'Internet, aux banques de documentation juridique les plus consultées par les juristes québécois<sup>1</sup>. En septembre 2003 s'ajoutait à nos services électroniques le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**, issu d'un partenariat avec la maison d'édition Wilson & Lafleur. Ce code en ligne vous permet d'accéder instantanément à plus de 30 000 annotations de même qu'à la jurisprudence rapportée par l'équipe du juge Jean-Louis Baudouin et de M<sup>e</sup> Yvon Renaud suivant les plus récentes mise à jour.

Ce document de soutien se veut un outil de formation et de référence pour vous seconder dans votre utilisation quotidienne du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**.

---

<sup>1</sup> Selon un sondage réalisé auprès des avocats par FOKUSGROUP pour le Barreau du Québec en février 2001.

# AIDE-MÉMOIRE

## RÈGLES D'ÉCRITURE

---

	<b>Règles</b>	<b>Exemples</b>
<b>Majuscules ou minuscules</b>	Aucune importance.	droit DROIT
<b>Accentuation</b>	Aucune importance.	sûreté surete
<b>Troncature (*)</b>	Ce symbole permet de remplacer ou d'ajouter un nombre illimité de caractères afin de repérer des mots dont l'orthographe est incertaine ou plusieurs mots ayant le même radical.	hypoth* emphyt*éose *mobili*
<b>Troncature limitée (*n)</b>	Ajouter un chiffre à la suite de l'astérisque permet de limiter le nombre de caractères qui seront remplacés ou ajoutés par ce symbole.	vol*1 thib*1ault
<b>Trait d'union</b>	Le trait d'union est un caractère repérable. Il est important de l'inscrire.	AZ-50081386 assurance-vie grand*parent*
<b>Apostrophe</b>	Lorsque vous inscrivez une apostrophe, celle-ci est automatiquement remplacée par une espace.	O Connor
<b>Acronymes et sigles</b>	Inscrire les sigles et les acronymes avec ou sans les points abrégatifs. Vous remarquerez que des guillemets sont automatiquement ajoutés à la version comprenant les points.	c.i.b.c. ou cibc

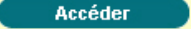

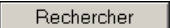






## OPÉRATEURS LOGIQUES

---

	<b>Description et utilisation</b>	<b>Exemples</b>
<b>OU</b>	Repère les documents où figurent l'un ou l'autre des deux termes recherchés ou les deux. <b>Utilité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Synonymes;</li> <li>• Acronymes ou sigles;</li> <li>• Différentes formes du même mot.</li> </ul>	héritiers OU légataires csn OU c.s.n. eau OU water
<b>ET</b>	Repère les documents contenant les deux termes recherchés. <b>Utilité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche de plusieurs concepts.</li> </ul>	bail ET mineur divorce ET garde
<b>MEME</b>	Repère les deux termes à condition qu'ils soient dans le même paragraphe. <b>Utilité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche dans un champ;</li> <li>• Termes devant se trouver à une proximité indéterminée l'un de l'autre.</li> </ul>	responsab* MEME parents daigle MEME tremblay
<b>PRES</b>	Repère les deux termes consécutifs peu importe l'ordre dans lequel ils se trouvent. <b>Utilité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expressions qui s'emploient dans un sens comme dans l'autre.</li> </ul>	grossière PRES négligence preuve PRES nouvelle
<b>PRESn</b>	Repère les deux termes peu importe l'ordre dans lequel ils se trouvent, jusqu'à «n» mots l'un de l'autre. <b>Utilité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expressions où deux termes doivent être présents mais où l'ordre et la proximité sont incertains;</li> <li>• Expressions contenant des mots non significatifs (tels que «le», «la», «les», «du», «des», etc.) et dont l'ordre est incertain.</li> </ul> <p><i>n = nombre de mots entre ceux recherchés + 1</i></p>	atteinte PRES3 réputation inventaire PRES6 success*
<b>ADJ</b>	Repère les deux termes recherchés s'ils sont adjacents et dans le même ordre. <b>Utilité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expressions consacrées.</li> </ul>	pension ADJ alimentaire vie ADJ privée

	<b>Description et utilisation</b>	<b>Exemples</b>
<b>ADJn</b>	<p>Repère les deux termes recherchés, qui peuvent se trouver jusqu'à «n» mots l'un de l'autre et dans le même ordre.</p> <p><b>Utilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Variantes d'expressions pour lesquelles l'ordre des mots est connu;</li> <li>• Expressions contenant des mots non significatifs (tels que «le», «la», «les», «du», «des», etc.).</li> </ul> <p><i>n = nombre de mots entre ceux recherchés + 1</i></p>	<p>administration ADJ4 autrui droit ADJ2 auteur</p>
<b>NON</b>	<p>Repère les documents contenant un terme à l'exclusion d'un autre.</p> <p><b>Utilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écarter du résultat de la recherche les documents contenant un terme non désiré.</li> </ul>	<p>liquidateur NON success*</p>
<b>Parenthèses</b>	<p>Permettent, lorsque plusieurs opérateurs sont utilisés dans une même ligne de recherche, d'accorder une priorité à l'un d'eux.</p> <p><b>Utilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Synonymes de termes se trouvant près l'un de l'autre.</li> </ul>	<p>(bail ou loyer) pres3 modique</p>
<b>Guillemets</b>	<p>Permettent de traiter littéralement l'opérateur booléen qui se trouve à l'intérieur d'une expression.</p> <p><b>Utilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expressions consacrées;</li> <li>• Recherche d'expressions contenant des opérateurs logiques.</li> </ul>	<p>"perte non pécuniaire" "droits et obligations"</p>

# GUIDE RAPIDE


1	<b>Accès</b> Accédez au Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud par le biais de la page <a href="http://www.pag.azimut.soquij.qc.ca">http://www.pag.azimut.soquij.qc.ca</a>	Voir page 7
2	<b>Identification</b> Inscrivez votre code d'accès et votre mot de passe puis cliquez sur 	Voir page 7
3	<b>Pour vos dossiers</b> À l'écran <i>Pour vos dossiers</i> , inscrivez votre nom et le numéro du dossier pour lequel vous allez effectuer une recherche puis cliquez sur 	Voir page 8
4	<b>Choix de banque</b> À l'écran <i>Choix de banque</i> , sélectionnez le Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud.	Voir page 9
5	<b>Choix de l'écran de recherche</b> Vous pouvez utiliser la Table des matières qui vous est proposée ou choisir un autre écran de recherche en cliquant sur le nom de celui-ci. <a href="#">Article</a>   <a href="#">Table des matières</a>   <a href="#">Index</a>   <a href="#">Mots clés</a>	Voir page 13
6	<b>Accéder à un article</b> Pour accéder à un article à l'aide de l'écran de recherche Article, indiquez le numéro de celui-ci dans la boîte et cliquez sur 	Voir page 17
7	<b>Utiliser l'Index</b> Pour accéder à un article à partir de l'Index, repérez la rubrique désirée et cliquez sur l'article choisi.	Voir page 16
8	<b>Formulation d'une question à l'écran Mots clés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Inscrivez les mots clés devant se trouver dans les documents que vous désirez obtenir;</li><li>• suivez les règles d'écriture;</li><li>• employez les opérateurs logiques;</li><li>• précisez le champ approprié;</li><li>• cliquez sur  pour lancer la recherche.</li></ul>	Voir page 19 Voir page 24 Voir page 33
9	<b>Liste des résultats</b> Consultez la liste des résultats en cliquant sur  <ul style="list-style-type: none"><li>• Indiquez les documents que vous désirez obtenir en cochant les cases correspondantes ;</li><li>• cliquez sur  afin de consulter les documents sélectionnés.</li></ul>	Voir page 38
9	<b>Impression</b> Cliquez sur  ou sur  afin d'imprimer le document visualisé.	Voir page 39
10	<b>Sortie</b> Cliquez sur  afin de terminer votre session de recherche. Vous pourrez alors consulter votre <i>Relevé d'utilisation</i> .	Voir page 12

## BESOIN D'AIDE ?

### Aide en ligne

---

Lors de vos recherches dans le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**, nous vous invitons à consulter le Module d'aide en ligne si vous désirez obtenir rapidement des précisions sur le contenu des annotations, de l'information sur les outils disponibles pour vos recherches ou encore des trucs pour améliorer vos recherches.

En accédant au Module d'aide par le biais de l'icône  se trouvant à la plupart des pages du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**, vous obtiendrez directement l'information ayant rapport avec l'écran de recherche dans lequel vous êtes situé. Vous pouvez également accéder à la page d'accueil du Module d'aide en cliquant sur **Aide** dans le bandeau de navigation.

Vous pouvez aussi consulter le responsable PAG de votre institution.

# ENTRÉE DANS LES BANQUES

## 1. Page d'accueil AZIMUT

L'accès au **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** se fait par le biais de la page d'accueil AZIMUT, située à l'adresse Internet [www.pag.azimut.soquij.qc.ca](http://www.pag.azimut.soquij.qc.ca).

Inscrivez votre **code d'accès** et votre **mot de passe** et cliquez ensuite sur **Accéder** afin d'accéder aux banques.

**azimut** Licence d'utilisation | Soutien

### Programme d'accès gratuit (PAG)

#### Identification

1. Inscrivez votre code d'accès et votre mot de passe

Code d'accès

Mot de passe

2. Accédez au service de votre choix en cliquant sur le bouton « Accéder »

**Juris.doc** **Accéder**

**CCQ annoté Baudouin Renaud** **Accéder**

**Obtenez un code d'accès AZIMUT pour la période d'été**  
>> [Modalités et formulaires](#)

**Fin du Programme d'accès gratuit 2003-2004**  
Les accès des étudiants universitaires inscrits à la session Hiver 2004 ont été fermés le **lundi 3 mai**. Les étudiants en techniques juridiques verront leur accès interrompu le **lundi 31 mai**.

**Oublié votre mot de passe ?**  
Communiquez avec le [responsable du Programme d'accès gratuit](#) de votre institution.

SOQUIJ

Accueil | Soutien | Licence d'utilisation | © SOQUIJ 1997-2004 - Tous droits réservés

Le site AZIMUT de SOQUIJ permet également d'accéder à Juris.doc. Le présent guide porte uniquement sur le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**.

## 2. Écran Pour vos dossiers

Cet écran vous permet d'associer les coûts de vos recherches à un nom d'utilisateur (qui peut être différent du code d'accès) et au numéro du dossier pour lequel vous effectuez une recherche. Vous devez **obligatoirement** remplir ces champs. Vous pouvez également modifier ces données au cours de vos sessions de recherche à l'aide de l'option **Dossier** du bandeau de navigation (voir p. 11).

SORTIE

**Pour vos dossiers** 

La saisie du nom de l'utilisateur et du numéro du dossier est obligatoire. Ils peuvent contenir un maximum de 30 caractères.

ATTENTION ! Les caractères suivants ne sont pas permis :

? # & " ; , ;

Nom de l'utilisateur

Numéro de dossier



Les renseignements inscrits sur cette page se retrouveront dans le relevé d'utilisation électronique disponible au cours de la session de recherche.



Si votre profil d'accès le permet, vous pouvez faire en sorte que l'utilisation de l'écran **Pour vos dossiers** ne soit plus obligatoire. Vous pouvez modifier ce choix par le biais de l'option **Préférences** du bandeau de navigation (voir Écran Pour vos dossiers, p. 41).

### 3. Écran Choix de banque

À cet écran, vous devez sélectionner le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**. Pour ce faire, vous n'avez qu'à cliquer sur le nom de la banque afin d'accéder à celle-ci.



Lorsque d'autres banques seront disponibles, vous pourrez revenir à l'écran **Choix de banque** en tout temps durant une session de recherche à l'aide de l'option **Choix de banque** du bandeau de navigation.

#### Mise à jour

---


Si vous cliquez sur [Détails >>](#), une fenêtre contextuelle vous informera de la date de la dernière mise à jour du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**, tant par la législation couverte que par la jurisprudence consultée.

Les mises à jour du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** sont effectuées approximativement à tous les trois mois.

#### Aide en ligne

---

Lors de vos recherches dans le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**, nous vous invitons à consulter le Module d'aide en ligne si vous désirez obtenir rapidement des précisions sur le contenu des annotations, de l'information sur les outils disponibles pour vos recherches ou des trucs pour améliorer vos recherches.

En accédant au Module d'aide par le biais de l'icône  se trouvant à la plupart des pages du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**, vous obtiendrez directement l'information ayant rapport avec l'écran de recherche dans lequel vous êtes situé. Vous pouvez également accéder à la page d'accueil du Module d'aide en cliquant sur **Aide** dans le bandeau de navigation.

## 4. Les annotations du Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud

Les **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** en ligne reprend les mêmes annotations que la version papier.

- L'annotation **Sources** indique les sources de l'article et reproduit, s'il y a lieu, l'article correspondant du *Code civil du Bas Canada* ou du *Code civil du Québec* de 1980.
- L'annotation **Références** renvoie aux dispositions pertinentes du droit transitoire, du *Code civil du Québec*, du *Code de procédure civile*, des lois et des règlements fédéraux et provinciaux.
- L'annotation **Commentaires du ministre de la Justice** est un résumé des Commentaires du ministre de la Justice publiés en 1993 à la suite de l'adoption du *Code civil du Québec*. On trouve dans cette annotation des indications sommaires quant aux sources confirmées des nouvelles dispositions et certains commentaires explicatifs sur les textes. Cette information permet donc de faire le lien entre le droit antérieur et le nouveau droit.

Dans certains cas, le texte du commentaire du ministre de la Justice est reproduit intégralement afin de ne pas en trahir le sens.

- L'annotation **Jurisprudence** indique de courts résumés de la jurisprudence pertinente et permet d'accéder aux résumés ou aux textes intégraux de celle-ci à l'aide de liens vers **Juris.doc**.

La majorité des causes présentes dans ce champ traitent du nouveau *Code civil du Québec*, mais certaines décisions rendues en vertu du *Code civil du Bas Canada* ont été conservées lorsqu'elles continuaient à faire jurisprudence dans le nouveau droit en raison d'une identité ou d'une similitude entre les règles des deux codes.

- L'annotation **Doctrine** est constituée d'une bibliographie des ouvrages et articles se rapportant à chaque chapitre du *Code civil*. Elle n'est donc pas limitée à un seul article.



L'écran Mots clés vous permet de chercher des termes à travers les différentes annotations (voir p. 33).

## 5. Bandeau de navigation

Le rectangle noir qui se trouve au haut de l'écran s'appelle le **Bandeau de navigation**. Différentes options vous y sont offertes et elles changent selon les écrans dans lesquels vous vous trouvez. Ces options servent à naviguer dans le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**.

SORTIE	CHOIX DE BANQUE	LICENCE
AIDE	ÉCRAN DE RECHERCHE	RELEVÉ D'UTILISATION
PRÉFÉRENCES	DOSSIER	

### Sortie

---

Pour mettre fin à votre session dans le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**, cliquez sur **Sortie**.

### Aide

---

Pour accéder au module d'aide du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**, cliquez sur **Aide**.

### Préférences

---

Vous pouvez cliquer sur **Préférences** pour modifier certaines options afin de personnaliser vos sessions dans le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** (voir p. 41).

### Choix de banque

---

Pour changer de banque de données, cliquez sur l'option **Choix de banque**, située au centre du bandeau. Actuellement, seul le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** est disponible pour vos recherches.

### Écran de recherche

---

Lorsque vous n'êtes pas dans un écran de recherche et que vous voulez effectuer une nouvelle recherche ou raffiner votre recherche antérieure, cliquez sur l'option **Écran de recherche**, située au centre du bandeau.

### Dossier

---


Cette option vous permet de retourner à l'écran **Pour vos dossiers**. Ainsi, vous pouvez modifier en cours de recherche soit le nom d'utilisateur ou le numéro de dossier que vous avez inscrit au début de votre session dans le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**.



## Licence

À tout moment durant vos consultations, vous pouvez prendre connaissance de la licence d'utilisation en cliquant sur **Licence**.

## Relevé d'utilisation

Le **Relevé d'utilisation** vous permet de connaître le coût d'une recherche. Il suffit de cliquer sur **Relevé d'utilisation** dans le bandeau. L'application **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** inscrit automatiquement le code d'accès, le nom de l'utilisateur et le numéro de dossier que vous avez indiqués à l'écran **Pour vos dossiers**. Vous pouvez également obtenir le relevé lorsque vous quittez le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** en cliquant sur **Sortie**.

Relevé d'utilisation AZIMUT 

  Retour

Nom de l'utilisateur: utilisateur Numéro de dossier: 1234 Date: 2004/08/25 Heure: 14:25 Code d'accès: utilisateur				
Banque	Action	Qté	Prix	Total
Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud	Annotations	2	10.00 \$	20.00 \$
				<b>Total pour ce dossier: 20.00 \$</b>

Nom de l'utilisateur: utilisateur Numéro de dossier: 4567 Date: 2004/08/25 Heure: 14:25 Code d'accès: utilisateur				
Banque	Action	Qté	Prix	Total
				<b>Total pour ce dossier: 0.00 \$</b>

				<b>Total pour la session: 20.00 \$</b>
--	--	--	--	--

Si vous avez modifié la référence à votre dossier au cours d'une même session de recherche, le relevé vous permettra de connaître les coûts associés à chacun des dossiers.

### Attention !

Le relevé d'utilisation disponible par le biais du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** ne l'est qu'à titre indicatif et ne constitue pas une facture finale. Celle-ci vous est transmise chaque mois. En cas de disparité entre le relevé d'utilisation et votre facture mensuelle, cette dernière a priorité. Le relevé d'utilisation n'est pas disponible dans le bandeau lorsque vous visualisez un document.

## RECHERCHE À L'AIDE DES ÉCRANS DE RECHERCHE


Les écrans de recherche vous permettent d'atteindre rapidement un article du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** ou d'effectuer des recherches à travers celui-ci. Ils en facilitent ainsi l'utilisation et vous permettent d'y effectuer des recherches avec précision.

### 6. Table des matières

SORTIE AIDE PRÉFÉRENCES	CHOIX DE BANQUE DOSSIER	LICENCE RELEVÉ D'UTILISATION
<b>Recherche</b> <a href="#">Article</a>   <a href="#">Table des matières</a>   <a href="#">Index</a>   <a href="#">Mots clés</a>		
Recherche dans : <b>Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud</b>		
<b>TABLE DES MATIÈRES DU CODE CIVIL DU QUÉBEC</b>		<b>TABLE OF CONTENTS CIVIL CODE OF QUÉBEC</b>
	<b>Articles</b>	<b>Articles</b>
<a href="#">Disposition préliminaire</a>		Preliminary Provision
▣ <a href="#">Livre premier</a> — Des personnes	1-364	Book One — Persons 1-364
▣ <a href="#">Livre deuxième</a> — De la famille	365-612	Book Two — The Family 365-612
▣ <a href="#">Livre troisième</a> — Des successions	613-898	Book Three — Successions 613-898
▣ <a href="#">Livre quatrième</a> — Des biens	899-1370	Book four — Property 899-1370
▣ <a href="#">Livre cinquième</a> — Des obligations	1371-2643	Book five — Obligations 1371-2643
▣ <a href="#">Livre sixième</a> — Des priorités et des hypothèques	2644-2802	Book six — Prior claims and hypothecs 2644-2802
▣ <a href="#">Livre septième</a> — De la preuve	2803-2874	Book seven — Evidence 2803-2874
▣ <a href="#">Livre huitième</a> — De la prescription	2875-2933	Book eight — Prescription 2875-2933
▣ <a href="#">Livre neuvième</a> — De la publicité des droits	2934-3075.1	Book nine — Publication of rights 2934-3075.1
▣ <a href="#">Livre dixième</a> — Du droit international privé	3076-3168	Book ten — Private international law 3076-3168
<a href="#">Dispositions finales</a>		Final Provisions
<a href="#">Table de la législation</a>		Table of legislation
<a href="#">Table de la jurisprudence</a>		Table of cases
<a href="#">Liste des abréviations</a>		List of abbreviations
<a href="#">Table de concordance C.C.B.C. - C.C.Q.</a>		Table of concordance C.C.L.C. - C.C.Q.
<a href="#">Table de concordance C.C.Q. - C.C.B.C.</a>		Table of concordance C.C.Q. - C.C.L.C.

L'écran de recherche **Table des matières** reprend la table des matières du *Code civil du Québec*. Il vous permet ainsi d'accéder directement au premier article d'un livre, d'un titre, d'un chapitre, d'une section et d'une sous-section du code.

Pour obtenir le détail d'un livre, vous devez cliquer sur le « + » qui précède son intitulé. Vous obtiendrez ainsi une vue du livre choisi, soit ses titres, chapitres, sections et sous-sections.

	LIVRE DIXIÈME DU DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ
	<a href="#">TITRE PREMIER</a> — Dispositions générales
	<a href="#">TITRE DEUXIÈME</a> — Des conflits de lois
	<a href="#">Chapitre I</a> — Du statut personnel
	<a href="#">Section I</a> — Dispositions générales
	<a href="#">Section II</a> — Dispositions particulières
	<a href="#">§ 1.</a> — Des incapacités

Cet écran vous donne aussi accès à une Table de la législation et à une Table de la jurisprudence, soit la même information que celle qui se trouve à la fin du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** format papier. Deux tables de concordance téléchargeables – du C.C.B.C. vers le C.C.Q. et du C.C.Q. vers le C.C.B.C. – vous sont aussi offertes, ainsi que la liste des abréviations utilisées dans le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**, disponible également à la fin du présent guide (p. 48).

### Table de la législation

La Table de la législation affiche l'ensemble des lois et des règlements sélectionnés par l'équipe de Baudouin et Renaud comme référence à certains articles du *Code civil du Québec*.

Pour chacune de ces législations, des articles vous sont proposés et un lien vers les articles connexes du *Code civil du Québec* vous est offert.


Lorsque vous consultez un article du **Code civil du Québec annoté Baudouin**

**Renaud**, ces législations apparaissent dans l'annotation **Références** (voir p. 10).

<b>Recherche</b> <a href="#">Article</a>   <a href="#">Table des matières</a>   <a href="#">Index</a>   <a href="#">Mots clés</a>	
<a href="#">A</a>   <a href="#">B</a>   <a href="#">C</a>   <a href="#">D</a>   <a href="#">E</a>   <a href="#">F</a>   <a href="#">G</a>   <a href="#">H</a>   <a href="#">I</a>   <a href="#">J</a>	
<b>LOIS DU QUÉBEC</b>	
<i>Abus préjudiciables à l'agriculture (Loi sur les)</i> , L.R.Q., c. A-2	
art. 2	<a href="#">981</a>
art. 15 ss.	<a href="#">1466</a>
<i>Accès aux documents des organismes publics et sur la protection</i>	
Général	<a href="#">35</a> , <a href="#">37</a> , <a href="#">150</a> , <a href="#">1472</a>
art. 2	<a href="#">103</a> , <a href="#">104</a> , <a href="#">107</a> , <a href="#">144</a>
art. 2(2)	<a href="#">442</a>
art. 2.1	<a href="#">149</a> , <a href="#">582</a>
art. 9 ss.	<a href="#">38</a>

## Table de la jurisprudence

La **Table de la jurisprudence** affiche l'ensemble de la jurisprudence que vous retrouvez dans l'annotation **Jurisprudence** (voir p. 10) sous les différents articles du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**.

Si un lien  apparaît à côté d'une décision citée, celle-ci se trouve dans les banques de **Juris.doc**; vous pouvez donc obtenir son résumé ou son texte intégral (format HTML ou PDF) en cliquant sur ce lien.





### Recherche

[Article](#) | [Table des matières](#) | [Index](#) | [Mots clés](#)

#### TABLE DE LA JURISPRUDEN

[A](#) | [B](#) | [C](#) | [D](#) | [E](#) | [F](#) | [G](#) | [H](#) | [I](#) | [J](#) | [K](#) | [L](#) | [M](#) | [N](#) | [O](#) | [P](#) | [Q](#) | [R](#) |

[A à AE](#) | [AF à AL](#) | [AM à AR](#) | [AS à AT](#)

 [A. c. A.](#), (C.S., 1994-11-04), SOQUIJ AZ-96121028, [1996] R.L. 224. — [592](#)  
 [A. c. B.](#), (C.S., 1998-08-21), SOQUIJ AZ-98022079, J.E. 98-2277, [1998] R.J.Q. 3117,  
 [A. c. D.](#), (C.S., 1997-07-17), SOQUIJ AZ-98121014, [1998] R.L. 159 appel rejeté par C.  
 [A. c. L.](#), (C.S., 1997-07-04), SOQUIJ AZ-98121010, [1998] R.L. 130. — [423](#)


De même, vous pouvez accéder aux articles annotés dans lesquels cette décision a été mentionnée en cliquant sur le numéro de l'article du *Code civil du Québec* se trouvant à gauche de celle-ci.

### Attention !

Vous devez connaître la référence de publication d'une décision pour la trouver dans la table de la jurisprudence. Par exemple, s'il s'agit d'une décision en droit de la famille, vous devrez avoir son numéro.

De plus, vous devez connaître l'ordre exact du nom des parties. Par exemple, si vous cherchez l'affaire *American Mobile Satellite Corp. c. Spar Aerospace Ltd.*, vous obtiendrez la décision de la Cour d'appel. En revanche, si vous cherchez *Spar Aerospace Ltd. c. American Mobile Satellite Corp.*, vous obtiendrez la décision de la Cour supérieure.






L'absence de chaînon  devant une décision signifie qu'elle ne se trouve pas dans les banques de SOQUIJ.

## 7. Index

SORTIE	CHOIX DE BANQUE	LICENCE
AIDE		RELEVÉ D'UTILISATION
PRÉFÉRENCES	DOSSIER	

**Recherche**  
[Article](#) | [Table des matières](#) | [Index](#) | [Mots clés](#)

INDEX ([english](#))

A | [B](#) | [C](#) | [D](#) | [E](#) | [F](#) | [G](#) | [H](#) | [I](#) | [J](#) | [K](#) | [L](#) | [M](#) | [N](#) | [O](#) | [P](#) | [Q](#) | [R](#) | [S](#) | [T](#) | [U](#) | [V](#) | [W](#) | [X](#) | [Y](#) | [Z](#)

**ABANDON** *voir aussi* [DÉLAISSEMENT](#); [DÉLAISSEMENT \(ASSURANCE MARITIME\)](#)

- bien [934](#), [2495](#), [2581](#)
- emphytéose [1208](#), [1211](#)
- immeuble [1804](#)
- logement [1915](#), [1916](#)
- meuble [934](#), [935](#)
- prise en paiement [2779](#)
- servitude [1185](#)
- usufruit [1162](#), [1169](#), [1170](#)

**ABSENT** *voir aussi* [TUTELLE À L'ABSENT](#); [TUTEUR À L'ABSENT](#); [VENTE DU BIEN D'AUTRUI](#)

[84-102](#)

- décès [90](#)
- définition [84](#)
- dissolution de la société d'acquêts [89](#), [465](#), [482](#)
- jugement déclaratif de décès [92-96](#)

L'index vous propose une série de termes généraux, classés en ordre alphabétique, ainsi que les articles du code qui leur sont rattachés. Il s'agit du même index que celui présent dans le **code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** format papier.

Pour repérer les articles classés sous un terme général, vous devez cliquer sur la lettre correspondant à la première lettre du terme.

INDEX ([english](#))


[I](#) | [J](#) | [K](#) | [L](#) | [M](#) | [N](#) | [O](#) | [P](#)



Ensuite, vous pourrez cliquer sur l'article visé par votre recherche.

**MINÉRAUX**

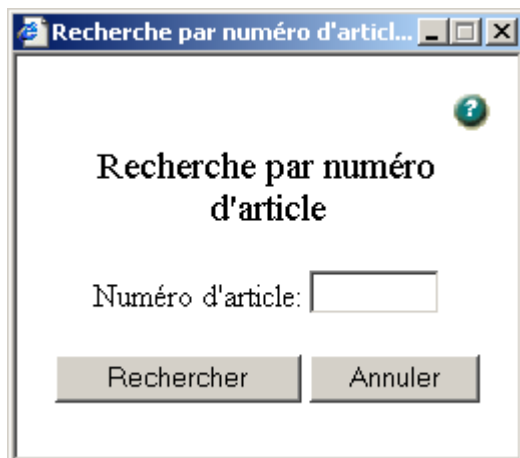
- extraction [1141](#)
- immeuble [900](#)



Vous avez accès à la version anglaise de l'Index analytique. Toutefois, les annotations relatives aux articles ne sont offertes qu'en français.

Notez également que tous les articles ne sont pas classés suivant l'Index analytique. À l'inverse, un même article pourrait être classé sous différentes rubriques.

## 8. Article

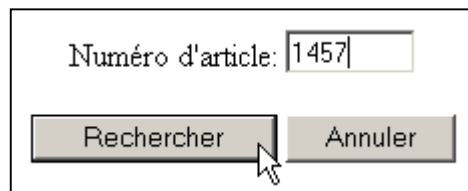


A screenshot of a Windows-style dialog box titled "Recherche par numéro d'article...". The dialog has a question mark icon in the top right corner. The main text reads "Recherche par numéro d'article". Below this, there is a label "Numéro d'article:" followed by an empty text input field. At the bottom, there are two buttons: "Rechercher" and "Annuler".

Pour obtenir directement un article du *Code civil du Québec*, utiliser la fenêtre contextuelle **Article**.



Vous n'avez qu'à taper le numéro de l'article désiré et cliquer sur **Rechercher**.



A screenshot of the "Recherche par numéro d'article" dialog box. The text input field now contains the number "1457". A mouse cursor is hovering over the "Rechercher" button.



Vous pouvez fermer la fenêtre de l'écran de recherche Article en tout temps avec le bouton Annuler.

## 9. Écran Mots clés

L'écran de recherche **Mots clés** vous permet de faire de la recherche plein texte à travers le *Code civil du Québec* et ses annotations. Nous verrons ici comment l'employer pour effectuer ce type de recherche.

The screenshot shows the 'Recherche' interface. At the top, there is a navigation bar with links: SORTIE, AIDE, PRÉFÉRENCES, CHOIX DE BANQUE, DOSSIER, LICENCE, and RELEVÉ D'UTILISATION. Below this, the page title is 'Recherche' with sub-links: Article | Table des matières | Index | Mots clés. The azimut logo is in the top right. The main content area shows 'Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud' and 'Documents trouvés :'. There are two sets of buttons: 'Rechercher', 'Afficher les résultats', and 'Effacer'. A dropdown menu 'Questions antérieures' is present. A checkbox 'Inclure les pluriels' is set to 'Oui'. There are two input fields for 'Mots clés' with an 'et' dropdown between them. To the right, there are two dropdown menus for 'Champs', both set to 'Tout le document'. Numbered callouts 1-10 point to these elements: 1 (top navigation), 2 (page title), 3 (search scope), 4 (top buttons), 5 (top 'Afficher les résultats'), 6 (top 'Effacer'), 7 (dropdown), 8 (checkbox), 9 (bottom buttons), and 10 (dropdowns).

### 1 Recherche

Pour accéder aux autres écrans de recherche disponibles, il suffit de cliquer sur un de ces liens.

### 2 Recherche dans

Indique la banque dans laquelle vous êtes.

### 3 Documents trouvés

Indique le nombre de documents ayant été repérés par la dernière recherche effectuée.

### 4 Rechercher

Effectue la recherche.

### 5 Afficher les résultats

Permet de consulter la liste des résultats.

### 6 Effacer

Rétablit l'écran Mots clés pour une nouvelle recherche.

### 7 Questions antérieures

Liste des questions effectuées durant cette session de recherche.

### 8 Inclure les pluriels

Indique si le singulier et le pluriel des termes seront repérés automatiquement par la recherche.

### 9 Menu déroulant Opérateur

Permet de choisir l'opérateur qui sera appliqué entre les lignes de recherche.

### 10 Menu déroulant Champs

Permet de spécifier dans quel champ le contenu de la ligne de recherche sera repéré (voir p. 33).

# LES STRATÉGIES DE RECHERCHE À L'ÉCRAN MOTS CLÉS

## 10. Comment effectuer des recherches

### Introduction

---

La recherche à l'écran Mots clés du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** vous offre le choix de faire vos recherches de multiples façons. Vous pouvez, par exemple, choisir d'étendre la portée de votre recherche à l'ensemble du document, c'est-à-dire effectuer une recherche plein texte. De même, vous pouvez effectuer une recherche à l'aide de champs, en indiquant dans quelle partie des articles annotés les termes doivent être repérés.

Nous verrons dans cette section les différentes possibilités de recherche qu'offre **Juris.doc**. La méthode de travail suggérée vous permettra d'éviter les pièges pouvant survenir lors de vos recherches dans les banques de documentation juridique.

### Formulation des questions à l'écran Mots clés

---


Pour effectuer une recherche plein texte à l'écran Mots clés, vous devez inscrire dans les lignes de recherche les termes qui doivent se trouver dans les documents que vous désirez obtenir. Lorsque vous écrivez vos mots clés à cet écran, vous devez :

- Respecter les **règles d'écriture** (voir p. 20);
- Indiquer à l'outil de recherche quelle relation existe entre les mots clés en inscrivant entre ceux-ci un **opérateur logique** et en respectant leur ordre d'exécution (voir p. 24);
- Séparer tous les mots clés et les opérateurs logiques par des espaces pour que l'outil de recherche puisse les distinguer ; et
- Recourir aux **champs** particuliers du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** afin d'apporter de la précision à vos questions (voir p. 33).


#### *Question sur plus d'une ligne de recherche*

Vous pouvez effectuer vos recherches entières à partir de la première ligne de recherche. Cependant, cette méthode complique la rédaction de vos questions, car vous devez faire particulièrement attention à l'ordre d'exécution des opérateurs logiques. C'est pourquoi vous avez la possibilité d'utiliser deux lignes de recherche à l'écran **Mots clés**.

Si votre question comporte plus d'un concept, nous vous suggérons d'employer une ligne de recherche pour chacun de ceux-ci. L'outil de recherche du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** exécutera chacune des lignes de recherche et appliquera entre celles-ci l'opérateur logique figurant dans le menu déroulant situé à leur gauche. L'opérateur **ET** est sélectionné par défaut, mais vous pouvez également choisir **OU** et **NON** dans ce menu (voir p. 24).

Lorsque vos mots clés sont inscrits, il suffit de cliquer sur  pour connaître le nombre de documents qui correspondent à votre recherche.

### *Modification d'une question*

La question qui vient d'être exécutée demeure à l'écran de recherche. Vous pouvez donc lui apporter directement des changements pour corriger une erreur ou tenter une variation. Vous devez lancer de nouveau la requête modifiée en cliquant sur  pour que l'outil de recherche tienne compte des modifications apportées à la question.

Il en sera de même si vous allez consulter la liste des résultats, si vous prenez connaissance des documents obtenus ou si vous utilisez un autre écran de recherche. Vous pourrez donc revenir modifier votre question en cliquant sur **Écran de recherche** dans le bandeau de navigation (voir p. 11) ou **Mots clés** dans le menu vous offrant les différents écrans de recherche.

Cependant, si vous effacez l'écran de recherche, vous ne pourrez plus modifier une question antérieure à l'écran **Mots clés**. Vous devrez alors la réécrire.

## **Règles d'écriture**

---

Lors de la rédaction de vos questions à l'écran de recherche Mots clés, vous devez nécessairement suivre les règles d'écriture présentées ci-dessous, soit les normes à respecter dans l'inscription de vos questions. Si vous omettez de le faire, vous risquez d'obtenir des résultats nuls ou erronés.

### *Majuscules et minuscules*

Vous pouvez rédiger vos mots clés ainsi que vos opérateurs logiques indifféremment en majuscules ou en minuscules.

### *Accentuation*

L'utilisation de lettres accentuées n'influe en rien sur les résultats de vos recherches, qu'il s'agisse d'un accent, d'une cédille ou d'un tréma. Vous pouvez donc accentuer ou non vos mots clés au moment de la rédaction de vos questions.

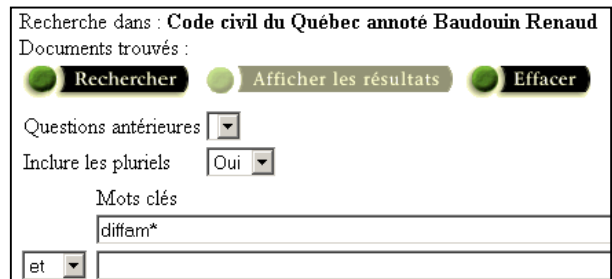
## Troncature (\*)

Lorsque vous cherchez un terme dans le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**, le moteur de recherche l'interprète comme une chaîne de caractères précédée d'une espace et suivie d'une espace. Ainsi, la recherche du mot *hypothèque* ne repérera pas les mots *hypothéquer* ou *hypothécaire*. Pour obtenir ce genre de résultat, il est possible d'utiliser la troncature, qui est représentée par le symbole \*. Ce même symbole permettra aussi d'obtenir le genre féminin d'un mot.

La troncature permet donc de repérer plusieurs mots possédant un tronc commun.

### Exemple

Afin de repérer les mots *diffamation*, *diffamatoire*, *diffamant* et *diffamer* à l'aide d'une seule question, vous pouvez chercher :

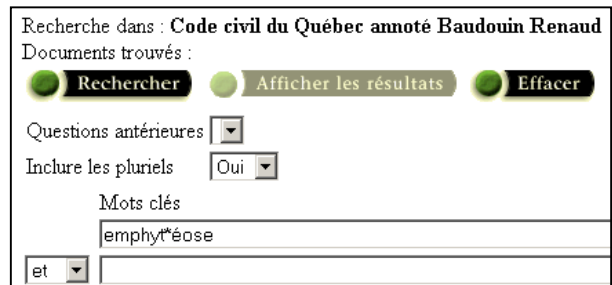


Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :  
    
Questions antérieures   
Inclure les pluriels   
Mots clés  
diffam\*  
et



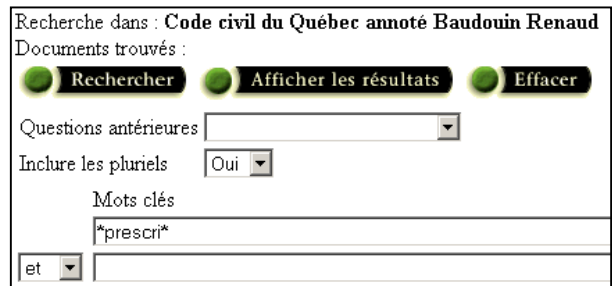
Il faut toujours vous soucier des termes qui seront repérés selon l'emploi fait de la troncature. Ainsi, chercher **diffama\*** ne repérera pas le mot *diffamer* alors que chercher **diff\*** trouvera entre autres les mots *difficile*, *différent* et *diffuser*.

Vous pouvez également employer la troncature à l'intérieur d'un mot. Par exemple, si vous désirez repérer les documents qui parlent d'emphytéose mais que vous êtes incertain de la façon d'écrire ce mot, vous pouvez chercher la partie connue et remplacer le reste par l'astérisque .



Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :  
    
Questions antérieures   
Inclure les pluriels   
Mots clés  
emphy\*éose  
et

La troncature peut également être employée pour remplacer le préfixe et le suffixe d'un mot de façon à obtenir un résultat plus large. Ainsi, la recherche ci-contre permettra de repérer tous les termes relatifs à la prescription, que ce soit *prescription*, *prescrire* et même *prescriptible* ou *imprescriptible*.



Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :  
    
Questions antérieures   
Inclure les pluriels   
Mots clés  
\*prescri\*  
et

### Troncature limitée (\*n)

Lorsque la troncature est employée seule, elle ajoute un nombre illimité de caractères. En inscrivant un chiffre à la suite du symbole de troncature, vous pouvez limiter le nombre de caractères qui seront ajoutés. La recherche ci-contre repérera tous les mots débutant par *vol*, soit *volé*, *vola*, *volt*, *vols* ainsi que *vol*.

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :  
    
Questions antérieures :   
Inclure les pluriels :   
Mots clés :   
et

### Inclusion des pluriels

Pour que les recherches que vous effectuez soient des plus complètes, il vous faut souvent repérer le singulier et le pluriel de vos mots clés. La fonction **Inclure les pluriels**, lorsque le **Oui** est sélectionné, recherche automatiquement le pluriel de tous les mots clés inscrits au singulier. Elle repérera également le singulier des mots inscrits au pluriel.

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :  
    
Questions antérieures :   
Inclure les pluriels :   
Mots clés :   
et

Cela est aussi vrai pour les pluriels irréguliers. Ainsi, une recherche du mot *bail* repérera également *baux*.

### Attention !

La fonction **Inclure les pluriels** ne repérera pas le pluriel des mots composés dont les deux éléments s'accordent.

La fonction **Inclure les pluriels** ne s'applique pas à un mot comprenant une troncature (\*). Dans ce cas, vous devez vous-même ajouter une troncature à la fin du mot pour tenir compte de la forme pluriel.

### Truc de recherche

Si vous désirez repérer le singulier et le pluriel d'un mot composé dont les deux éléments s'accordent, vous devez inscrire une troncature à la fin de chaque mot :

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :  
    
Questions antérieures :   
Inclure les pluriels :   
Mots clés :   
et

## Trait d'union

Pour repérer un mot clé ou un numéro de dossier dans lequel se trouve un trait d'union, vous devez inscrire le mot avec le trait d'union. Le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** traite le trait d'union au même titre qu'une lettre, comme un caractère faisant partie d'une chaîne de caractères. C'est pourquoi chercher le mot *saisie* ne repérera pas l'expression *saisie-arrêt*.

## Apostrophe

Vous pouvez inscrire vos mots clés avec les apostrophes. Toutefois, lorsque vous lancerez la recherche à partir de l'écran **Mots clés**, l'apostrophe sera automatiquement remplacée par une espace, comme dans l'exemple ci-contre.

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés : 6

Questions antérieures :

Inclure les pluriels :

Mots clés :

et

## Acronymes et sigles

Si vous désirez repérer un mot contenant un ou plusieurs points, vous pouvez l'inscrire tel quel en incluant les points. Lorsque vous lancerez la recherche à partir de l'écran **Mots clés**, il sera automatiquement inscrit entre guillemets et sans le dernier point, comme dans l'exemple ci-contre.

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :

Questions antérieures :

Inclure les pluriels :

Mots clés :

et

### Truc de recherche

Pour effectuer une meilleure recherche, pensez à chercher l'acronyme avec et sans les points abrégatifs, de même que sous sa forme au long.

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :

Questions antérieures :

Inclure les pluriels :

Mots clés :

et

## Opérateurs logiques

Dans le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**, lorsque vous désirez repérer un concept contenant plus d'un terme, vous devez indiquer à l'outil de recherche la relation qui doit exister entre ceux-ci. Les opérateurs booléens ou logiques permettent d'exprimer cette relation. Ils servent à structurer les recherches en fonction de règles mathématiques liées à la théorie des ensembles.

Un opérateur logique doit être inscrit entre deux termes, séparé de ceux-ci par des espaces. À l'écran de recherche **Mots clés**, l'opérateur logique se trouvant dans le menu déroulant situé à gauche des deux lignes de recherche est appliqué à celles-ci.



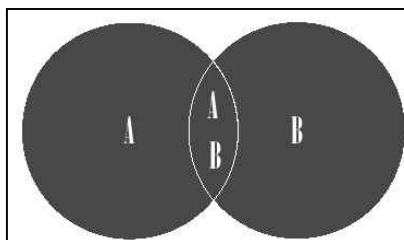
Vous pouvez utiliser aussi bien des lettres majuscules que des lettres minuscules. Ainsi, « OU » et « ou » fonctionnent tous les deux et donnent le même résultat.

Vous trouverez ici la description des différents opérateurs logiques ou booléens dont vous pouvez vous servir lors de vos recherches dans le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**.

## OU

L'opérateur booléen **OU** permet de trouver les documents où figurent l'un ou l'autre ou les deux termes recherchés.

Il est donc très utile pour chercher des synonymes, des acronymes ou sigles ou différentes formes du même mot.



### Exemple 1

Afin de repérer les documents contenant le mot *bail*, le mot *loyer* ou les deux, il suffit de chercher :

Recherche dans : **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**  
Documents trouvés :

Questions antérieures

Inclure les pluriels

Mots clés

et

### Exemple 2

Si vous désirez repérer tous les documents où il est question de la CIBC, il faudrait chercher :

Recherche dans : **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**  
Documents trouvés :

Questions antérieures

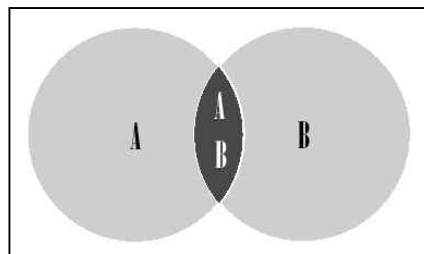
Inclure les pluriels

Mots clés

et

## ET

L'opérateur booléen **ET** restreint ou précise la recherche. Il permet de repérer les documents contenant tous les termes demandés quels que soient leur ordre d'apparition ou la proximité de ceux-ci dans les documents. Il s'agit de l'opérateur logique à employer entre les concepts de votre recherche.



### Exemple

Pour trouver les documents contenant à la fois les mots *copropriété* et *vote*, il suffit de chercher :

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :

Questions antérieures :

Inclure les pluriels :

Mots clés



La recherche des mots *copropriété* sur une ligne et *vote* sur la deuxième ligne donnerait le même résultat.

## **MEME (OPÉRATEUR PAR DÉFAUT)**

---

L'opérateur booléen **MEME** équivaut à l'opérateur **ET** mais restreint encore plus la recherche : les termes recherchés doivent se trouver dans le même paragraphe.

Cet opérateur est utilisé par défaut dans tous les champs du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**.

### **Exemple**

Afin de repérer tous les documents où il a été question d'héritiers et de testament, vous pouvez effectuer la recherche suivante :

Recherche dans : **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**  
Documents trouvés :  
    
Questions antérieures   
Inclure les pluriels   
Mots clés

De même, vous pouvez tout simplement ne pas l'inscrire, car c'est l'opérateur par défaut lorsqu'une espace sépare deux termes.

Recherche dans : **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**  
Documents trouvés :  
    
Questions antérieures   
Inclure les pluriels   
Mots clés

## **PRES**

---

L'opérateur **PRES** repère les termes qui l'entourent, à condition qu'ils soient consécutifs, et ce, peu importe l'ordre dans lequel ils se trouvent.

Cet opérateur doit être employé pour repérer des expressions qui peuvent se formuler dans un sens comme dans l'autre.

### **Exemple**

Si vous désirez repérer l'expression *grossière négligence* et, du même coup, *négligence grossière*, vous devez chercher :

Recherche dans : **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**  
Documents trouvés :  
    
Questions antérieures   
Inclure les pluriels   
Mots clés

## PRESN

Ajouter un chiffre à l'opérateur **PRES**, permet de repérer deux termes peu importe l'ordre dans lequel ils se trouvent, jusqu'à « n » mots l'un de l'autre.

Cet opérateur permet principalement de trouver des expressions dans lesquelles les deux termes seront nécessairement présents mais pour lesquelles il est difficile de savoir exactement le nombre de mots qui se trouveront entre les deux et dans quel ordre ceux-ci apparaîtront. Il est aussi utile pour remplacer des mots non significatifs tels que «le», «la», «les», «du», «des», etc.



Pour calculer le nombre à indiquer à la suite de votre opérateur logique, vous devez compter le nombre de mots présents entre ceux recherchés et augmenter de 1 ce résultat. Les mots vides, tels que «le», «la», «les», «du», «des», etc., doivent être inclus dans ce calcul.

$(n = \text{nombre de mots entre ceux recherchés plus un } (n = nb + 1))$

### Exemple

Cette recherche repérera les expressions *atteinte à la réputation*, *atteinte à sa réputation* et *réputation a été atteinte*. Cependant, il faudrait employer **PRES4** pour trouver également *atteinte grave à la réputation* ou *réputation a été gravement atteinte*.

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :  
    
Questions antérieures   
Inclure les pluriels   
Mots clés  
atteinte pres3 réputation  
et

## ADJ

L'opérateur **ADJ** permet de repérer les termes recherchés s'ils sont adjacents et dans le même ordre.

Il s'agit donc de l'opérateur idéal pour repérer des expressions consacrées dans lesquelles l'ordre d'apparition des mots est toujours le même.

### Exemples

Afin de repérer l'expression *patrimoine familial*, il vous suffit d'exécuter la questions ci-contre :


Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :  
    
Questions antérieures   
Inclure les pluriels   
Mots clés  
patrimoine adj familial  
et

## ADJN

---

Ajouter un chiffre à l'opérateur **ADJ** permet de repérer les termes dans l'ordre dans lequel ils se trouvent, jusqu'à « n » mots l'un de l'autre.

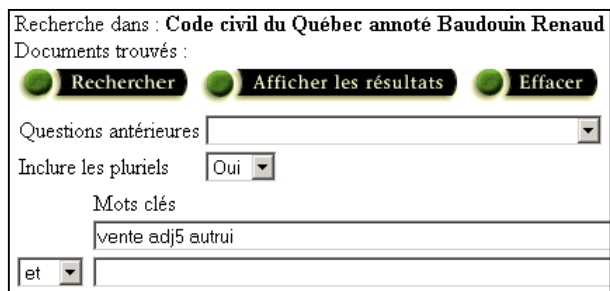
Cet opérateur permet principalement de trouver des expressions dans lesquelles les deux termes seront nécessairement présents mais pour lesquelles il est difficile de savoir exactement le nombre de mots qui se trouveront entre les deux. Il est aussi utile pour remplacer des mots non significatifs tels que «le», «la», «les», «du», «des», etc.

 Pour calculer le nombre à indiquer à la suite de votre opérateur logique, vous devez compter le nombre de mots présents entre ceux recherchés et augmenter de 1 ce résultat. Les mots vides, tels que «le», «la», «les», «du», «des», etc., doivent être inclus dans ce calcul.

*(n = nombre de mots entre ceux recherchés plus un (n = nb + 1))*

### Exemple

La recherche suivante repérera différentes variantes de la notion de *vente du bien d'autrui*, par exemple *vente de la propriété d'autrui* ou encore *vente de l'immeuble d'autrui*.



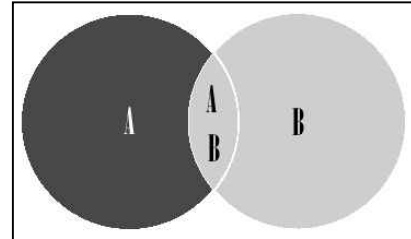
Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :  
    
Questions antérieures   
Inclure les pluriels   
Mots clés  
vente adj5 autrui  
et

### Truc de recherche

Lorsque vous calculez le nombre à ajouter aux opérateurs **ADJ** et **PRES** afin de repérer une expression plus ou moins précise, il vaut toujours mieux considérer quelques mots de plus pour votre calcul afin de repérer certaines expressions auxquelles vous n'auriez pas pensé.

## NON

Cet opérateur est très restrictif. Il permet de retrancher de vos recherches des documents contenant des termes non désirés.



### Exemple

La recherche suivante repérera les documents contenant le mot *liquidateur* mais où l'on ne trouve pas le mot *succession*.

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :

Questions antérieures :

Inclure les pluriels :

Mots clés

### Attention !

L'opérateur NON doit être utilisé avec prudence. Son emploi risque en effet d'exclure de votre résultat de recherche des documents pertinents.

### Guillemets " "

Lorsqu'un opérateur tel que *et*, *ou* et *non* est inscrit entre guillemets, celui-ci est recherché littéralement.

### Exemple

La recherche suivante repérera l'expression *perte non pécuniaire*.

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :

Questions antérieures :

Inclure les pluriels :

Mots clés

## Attention !

Vous ne pouvez pas inscrire d'astérisque (troncature) entre des guillemets.

Veillez noter que la fonction d'inclusion des pluriels s'appliquera à tous les termes inscrits à l'intérieur des guillemets.

## Exemple

Cette question permettra de repérer l'expression *non requis* ou *non requise*.

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :  
● Rechercher ● Afficher les résultats ● Effacer  
Questions antérieures [dropdown]  
Inclure les pluriels [Oui] [dropdown]  
Mots clés  
"non" adj requis\*  
[et] [dropdown]

## Truc de recherche

Plutôt que d'utiliser les guillemets pour repérer des expressions consacrées contenant des mots vides tels que «le», «la», «les», «du», «des», etc., nous vous suggérons d'employer les opérateurs logiques ADJ ou PRES suivis d'un nombre, ou encore l'opérateur logique MEME, afin d'obtenir plus rapidement des résultats plus complets.

## Opérateur logique employé par défaut

Lorsque aucun opérateur logique n'est inscrit entre deux termes à un écran de recherche, un opérateur logique est alors appliqué automatiquement. Dans tous les champs du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**, l'opérateur employé par défaut est **MEME**.

## Ordre d'exécution des opérateurs logiques dans une ligne de recherche

---

Pour effectuer des recherches plus complexes, il est parfois nécessaire d'employer plusieurs opérateurs logiques dans la même ligne de recherche. Cela permet notamment d'appliquer à différents termes un même qualificatif ou d'inclure dans une recherche plusieurs synonymes.

Lorsque vous désirez employer plusieurs opérateurs logiques sur une même ligne de recherche, vous devez tenir compte de l'ordre d'exécution de ceux-ci. En effet, quel que soit l'ordre d'apparition des opérateurs dans une ligne de recherche, ils seront toujours exécutés dans l'ordre suivant :

1. **ADJ et PRES**
2. **MEME**
3. **ET et NON**
4. **OU**

*Parenthèses ( )*

Cependant, vous pouvez modifier cet ordre et donner priorité à un opérateur logique en l'inscrivant entre **parenthèses**.

### Exemple

À l'aide de cette recherche, les documents contenant les expressions *héritiers* et *ayants droit* seront repérés conformément à vos attentes, car l'opérateur **ADJ** sera exécuté avant l'opérateur **OU**.

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :  
    
Questions antérieures   
Inclure les pluriels   
Mots clés  
héritiers ou ayants adj droit  
et

### Exemples 1

Voici deux façons d'exécuter une recherche à partir de la même question. Les deux recherches ci-contre vous permettront de repérer des documents parlant des *pouvoirs* des *tuteurs* ou des *curateurs*. Avoir omis les parenthèses dans le premier cas aurait donné un résultat différent. Le *pouvoir* serait relié au *tuteur* mais non au *curateur*. On obtiendrait alors tous les documents qui parlent de *curateur* indépendamment de ses *pouvoirs*. Dans le deuxième cas, le fait de changer de ligne exécute la recherche exactement comme si les mots *tuteur* et *curateur* avaient été mis entre parenthèses.

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :

Questions antérieures :

Inclure les pluriels

Mots clés

et

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :

Questions antérieures :

Inclure les pluriels

Mots clés

et

### Exemple 2

Cette recherche permet de repérer les documents où il a été question de *garde conjointe* ou de *garde partagée*. Elle donne le même résultat que si la recherche avait été écrite sur la même ligne, comme suit : *garde ADJ partagée* ou *garde ADJ conjointe*.

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :

Questions antérieures :

Inclure les pluriels

Mots clés

et

## **Recherche à l'aide des champs**

---

### *Introduction*

Contrairement à la recherche plein texte, une recherche à l'aide des champs repérera un document si le terme recherché apparaît dans une section spécifique. Effectuer une recherche par champs diminue donc la portée de celle-ci tout en augmentant sa pertinence.

Nous verrons dans cette section comment effectuer une recherche par champs à l'écran **Mots clés**.

### *Recherche à l'aide de champs à l'écran Mots clés*

La recherche à l'aide des champs à l'écran **Mots clés** s'effectue en grande partie comme une recherche plein texte. Vous devez donc inscrire vos mots clés dans les lignes de recherche et :

- Respecter les règles d'écriture (voir p. 20);
- Indiquer à l'outil de recherche quelle relation existe entre les mots clés en inscrivant entre ceux-ci un opérateur logique et en respectant leur ordre d'exécution (voir p. 24); et
- Tenir compte de l'information disponible dans chaque champ.

## Les champs du Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud

L'extrait de l'article annoté suivant illustre les différents champs du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**. Vous pouvez donc vous en inspirer pour connaître l'information que contient chacun de ceux-ci et sur la façon dont elle est documentée. La rédaction de vos requêtes devra s'y conformer. Vous pouvez consulter le tableau I – Contenu des champs du Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud de l'annexe , p. 47, pour plus d'information.

Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud <u>Article 129</u>		
<p><u>LIVRE PREMIER</u> DES PERSONNES</p> <p><u>TITRE TROISIÈME</u> DE CERTAINS ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ÉTAT DES PERSONNES</p> <p><u>CHAPITRE QUATRIÈME</u> DU REGISTRE ET DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL</p> <p><u>SECTION IV</u> DE LA MODIFICATION DU REGISTRE DE L'ÉTAT CIVIL</p> <p><u>§ 1.</u> — <i>Disposition générale</i></p>	<p>BOOK ONE PERSONS</p> <p>TITLE THREE CERTAIN PARTICULARS RELATING TO THE STATUS OF PERSONS</p> <p>CHAPTER IV REGISTER AND ACTS OF CIVIL STATUS</p> <p>SECTION IV ALTERATION OF THE REGISTER OF CIVIL STATUS</p> <p>§ 1. — <i>General provision</i></p>	Intitulés
<p><b>Art. 129.</b> Le greffier du tribunal qui a rendu un jugement qui change le nom d'une personne ou modifie autrement l'état d'une personne ou une mention à l'un des actes de l'état civil, notifie ce jugement au directeur de l'état civil, dès qu'il est passé en force de chose jugée.</p>	<p><b>Art. 129.</b> The clerk of the court that has rendered a judgment changing the name of a person or otherwise altering the status of a person or any particular in an act of civil status gives notice of the judgment to the registrar of civil status as soon as it acquires the authority of a final judgment (<i>res judicata</i>).</p>	Numéro de l'article CCQ
<p>1991, c. 64, a. 129 (1994-01-01); 1999, c. 47, a. 7 (1999-11-05); 2002, c. 6, a. 16 (2002-06-24)</p>		Historique législatif
<b>Sources:</b>		
<p>► C.C.B.C.: 72</p> <p><b>Art. 72.</b> Le protonotaire du district où le jugement déclaratif a été rendu délivre un certificat de décès contenant le dispositif du jugement déclaratif.</p>	<p><b>Art. 72.</b> The prothonotary of the district in which the declaratory judgment was rendered issues a certificate of death containing the conclusions of the declaratory judgment.</p>	-article CCBC
<p>► C.C.Q. (1980): 625, 626.1</p> <p><b>Art. 625.</b> Le greffier du tribunal qui prononce l'adoption transmet une attestation d'adoption aux dépositaires des registres de l'état civil qui ont la garde de l'acte de naissance originaire pour qu'y soient inscrites en marge les mentions prescrites. Cet acte est revêtu de la mention «adoption» et aucun extrait n'en peut être délivré.</p>	<p><b>Art. 625.</b> The clerk of the court granting the adoption forwards an attestation of adoption to the depositaries of the registers of civil status having the custody of the original act of birth to have the prescribed particulars inscribed in the margin. Such an act bears the entry «adoption» and no extract from it may be issued.</p>	-texte CCBC
<p>► <i>Loi sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil</i>, L.R.Q., c. C-10: 10, 16, 22</p> <p>► C.P.C.: 817.1, 865, 870, 883</p> <p>► O.R.C.C.: I: 72</p>		-article CCQ (1980)
		-texte article CCQ (1980)
		-autres sources

**Références:**

- ▶ D.T.: 16
- ▶ C.C.Q.: [57 ss.](#), [71 ss.](#), [92 ss.](#), [516 ss.](#), [543 ss.](#)
- ▶ C.P.C.: 817.1, 817.2, 864, 865
- ▶ L.Q.: *Loi sur les adoptions d'enfants domiciliés en République populaire de Chine*, L.R.Q., c. A-7.01: 2, 3  
*Loi sur la protection de la jeunesse*, L.R.Q., c. P-34.1: 72.1 ss.  
**Loi(s) abrogée(s) par 1992, c. 57**  
— art. 463: *Loi sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil*, L.R.Q., c. C-10

Références

**Annotations — Commentaires du ministre de la Justice:**

- Cet article regroupe plusieurs dispositions du droit antérieur qui créaient l'obligation pour le greffier du tribunal de transmettre aux dépositaires des registres de l'état civil copie des jugements modifiant l'état civil d'une personne. C'est désormais le directeur de l'état civil qui doit être informé des jugements visés par cette disposition.

Commentaires du ministre

**Annotations — Jurisprudence:**

**1. Tribunal qui rend un jugement:**

*A. Cour du Québec:*

**129/1** La Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec a la compétence pour annuler un acte de naissance ou en créer un nouveau, dans le cadre d'une adoption.  
[☞ Droit de la famille — 2601](#), (C.Q., 1996-02-24), SOQUIJ AZ-97034013, [1997] R.D.F. 196

Jurisprudence

Pour limiter la portée du contenu d'une ligne de recherche à un champ particulier, vous n'avez qu'à le sélectionner dans le menu déroulant Champs, situé à sa droite. Tous les termes inscrits dans cette ligne de recherche seront alors repérés uniquement dans le champ choisi.

The screenshot shows the search interface of the az(mut) website. At the top, there are navigation links: SORTIE, AIDE, PRÉFÉRENCES, CHOIX DE BANQUE, DOSSIER, LICENCE, and RELEVÉ D'UTILISATION. Below this is the 'Recherche' section with links for 'Article', 'Table des matières', 'Index', and 'Mots clés'. The search is performed on the 'Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud'. There are buttons for 'Rechercher', 'Afficher les résultats', and 'Effacer'. Below the search area, there are dropdown menus for 'Questions antérieures' and 'Inclure les pluriels'. The 'Mots clés' section has two input fields with an 'et' dropdown between them. A 'Champs' dropdown menu is open, showing options like 'Jurisprudence', 'Intitulés', 'Numéro de l'article CCQ', 'Texte de l'article CCQ', 'Historique législatif', 'Sources', and various article and text options. The 'Jurisprudence' option is currently selected.

Si vous désirez utiliser plus d'un champ dans une même question, employez plus d'une ligne de recherche et sélectionnez un champ particulier pour chacune des lignes de recherche. L'opérateur par défaut entre les lignes étant le **ET**, tous les critères inscrits se trouveront dans les documents repérés.

### Exemple

<a href="#">SORTIE</a>	<a href="#">CHOIX DE BANQUE</a>	<a href="#">LICENCE</a>
<a href="#">AIDE</a>		<a href="#">RELEVÉ D'UTILISATION</a>
<a href="#">PRÉFÉRENCES</a>	<a href="#">DOSSIER</a>	

#### Recherche

[Article](#) | [Table des matières](#) | [Index](#) | **Mots clés**


Recherche dans : **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**  
Documents trouvés : **18**

Questions antérieures:

Inclure les pluriels:

Mots clés

Champs

 Le champ Tout le document, qui est par défaut, vous permet de chercher vos mots clés dans l'ensemble des champs des articles annotés.

## Raffinement d'une recherche à l'aide des questions antérieures

L'écran de recherche Mots clés comprend un menu déroulant **Questions antérieures**. Ce menu donne la liste des questions posées au cours d'une session. Le menu **Questions antérieures** contient le numéro de la question, le nombre de documents obtenus et le détail de la recherche.

Si vous sélectionnez une question antérieure, la recherche suivante sera effectuée uniquement parmi les résultats précédemment obtenus. Cela vous permet de raffiner un résultat en lui ajoutant un concept ou un critère.

### Exemple 1

La recherche portant sur la *radiation* d'une *hypothèque* (s1) a été raffinée par l'ajout du mot *injonction*. Le résultat de deux documents a été obtenu par la combinaison des deux questions. La question s2 présente cette recherche.

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés : 2

Rechercher Afficher les résultats Effacer

Questions antérieures [dropdown menu]

Inclure les pluriels [dropdown menu]

Mots clés s2:(2) s1 injonction  
s1:(51) hypothèque/radiation  
injonction

et [dropdown menu]

Le menu **Questions antérieures** permet également de réexécuter une recherche sans autre critère. Pour ce faire, vous n'avez qu'à la sélectionner dans le menu déroulant et la réexécuter en cliquant sur **Rechercher**.



Vous pouvez utiliser la question antérieure et les champs pour limiter votre recherche à une section précise du code ou à des annotations contenant une information précise.

### Exemple

Vous pouvez d'abord limiter la recherche à la section du code civil traitant des *assurances* à l'aide du champ Intitulés (s1).

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés : 255

Rechercher Afficher les résultats Effacer

Questions antérieures [dropdown menu]

Inclure les pluriels [dropdown menu]

Mots clés assurance

Champs Intitulés

et [dropdown menu]

En utilisant la question antérieure, la recherche ci-contre permettra de trouver des articles annotés traitant de la *faute de l'assuré* où l'annotation jurisprudence parle de *feu*, d'*incendie* ou de *sinistre* uniquement dans la section sur les assurances.

Recherche dans : Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud  
Documents trouvés :

Rechercher Afficher les résultats Effacer

Questions antérieures s1:(255) assurance

Inclure les pluriels [dropdown menu]


Mots clés faute meme assuré

Champs Tout le document

et [dropdown menu]

## 11. Navigation à la suite d'une recherche par Mots clés

### Liste des résultats

C'est à partir de la **Liste des résultats** du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** que vous choisissez les documents que vous désirez consulter. Vous pouvez accéder à la **Liste des résultats** contenant les documents repérés par votre dernière question en cliquant sur  l'écran de recherche Mots clés.



Navigation menu: SORTIE, AIDE, PRÉFÉRENCES, CHOIX DE BANQUE, ÉCRAN DE RECHERCHE, DOSSIER, LICENCE, RELEVÉ D'UTILISATION.

Recherche

[Article](#) | [Table des matières](#) | [Index](#) | [Mots clés](#)

azimut

LISTE

Fin, Cible, Imprimer, Précédente, Suivante

Recherche dans : **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**

Documents trouvés : 2

Questions : [dropdown]

Sélectionner tous les documents, Voir les documents sélectionnés

Nombre de documents sélectionnés : 0 

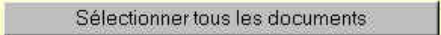
**Document 1**

Des obligations — Des contrats nommés — Des « assurances » — De l' « assurance » de dommages — Dispositions communes à l' « assurance » de biens et de responsabilité — Du caractère indemnitaire de l' « assurance »

Article 2464

L'assureur est tenu de réparer le préjudice causé par une force majeure ou par la...

### Sélection des documents

Prenez connaissance de l'information disponible – intitulé, numéro d'article et premiers mots du texte de celui-ci – pour évaluer la pertinence des documents et choisissez ceux que vous désirez regarder en cochant la case  située à leur gauche. Il est possible de sélectionner les documents par liste et de les visualiser immédiatement ou de naviguer d'une liste à l'autre avant de les visualiser. De plus, il est possible de sélectionner tous les documents d'une liste en cliquant sur le bouton .



La **Liste des résultats** présente un maximum de 20 documents à la fois. Vous devez utiliser les icônes de navigation **Précédente** et **Suivante** pour vous déplacer entre les pages de la liste.



## Icônes de navigation

---

La navigation dans le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** se fait à l'aide d'icônes de navigation et d'hyperliens. Voici la signification des icônes que vous rencontrerez :

### Icônes à l'écran Liste des résultats

---



Ces icônes servent à naviguer d'une page à l'autre dans la liste des résultats. Chaque page de cette liste contient un maximum de 20 documents.



Ces icônes vous permettent de vous rendre directement à la fin ou au début de la liste.

---

### Icônes à l'écran Liste des résultats et dans les documents

---



Ces icônes vous permettent d'imprimer la page visualisée avec ou sans les hyperliens, les occurrences et les chevrons «».



Cette icône vous permet de revenir à l'écran précédent.

---

### Icônes et hyperliens dans les documents

---



Les cibles vous permettent d'atteindre la première ou la dernière occurrence d'un document. L'occurrence est le mot ou l'expression recherché à l'écran de recherche. Pour naviguer d'une occurrence à l'autre, vous n'avez qu'à cliquer sur les chevrons de chaque côté du mot ou de l'expression trouvé, par exemple « vice caché ».



Cette icône vous permet de retourner à la liste des résultats.

---

[article précédent](#) | [article suivant](#)

Ces hyperliens vous permettent de naviguer d'un article à l'autre à la suite d'une recherche effectuée autrement qu'à l'aide de l'écran Mots clés.

[Premier](#) | [Précédent](#) | [Suivant](#) | [Dernier](#)

Ces hyperliens vous permettent de naviguer entre les documents sélectionnés dans la liste des résultats.

Article | [Sources](#) | [Références](#) | [Comm. ministre](#) | [Jurisprudence](#) | [Doctrines](#) |

Ces hyperliens vous permettent d'accéder aux différentes annotations.

[Affichage personnalisé](#)

Cet hyperlien permet de personnaliser l'affichage d'un article et de ses annotations (voir p. 42).

---

### Hyperliens dans les annotations

---



Ce maillon permet d'accéder à une décision citée sous différents formats : Résumé, Texte intégral HTML ou Texte intégral PDF.

SOQUIJ [AZ-96021877](#),

Lorsqu'elle apparaît comme un hyperlien, cliquer sur le numéro d'une référence AZ vous permettra d'accéder à une décision citée sous différents formats : Résumé, Texte intégral HTML ou Texte intégral PDF.

---

## Raccourcis clavier

---

Afin d'accélérer votre navigation dans le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**, vous pouvez utiliser les raccourcis clavier suivants :

### *Raccourcis clavier généraux*

**Alt - B** Retourner à l'écran **Choix de banque**.

---

**Alt - R** Retourner à l'écran précédent (lorsque ce choix est possible).

---

**Alt - D** Retourner à l'écran **Pour vos dossiers**.

---

**Alt - 4** Consulter le relevé d'utilisation.

---

### *Raccourcis clavier à l'écran de recherche*

**Alt - L** Afficher la **Liste des résultats**.

---

**Alt - N** Effacer le contenu de l'écran de recherche.

---

### *Raccourcis clavier à la liste des résultats et lors de la visualisation de documents*

**Alt - Q** Retour à l'écran de recherche.

---

**Alt - S** Consulter l'article ou le document suivant.

---

**Alt - P** Consulter l'article ou le document précédent.

---

**Alt - L** Retour à la **Liste des résultats** depuis un document.

---

**Alt - I** Imprimer le document visualisé.

---

**Alt - M** Atteindre la première occurrence.

---

### **Attention !**

Ces raccourcis clavier sont disponibles uniquement si vous utilisez le fureteur **Internet Explorer**.

## AUTRES FONCTIONS

### 12. Préférences

L'écran des préférences vous permet de modifier certaines options afin de personnaliser vos sessions dans le **Code civil du Québec annoté Beaudouin Renaud**.

SORTIE

Préférences

az(mut)

Retour

**Préférences générales**

Écran Pour vos dossiers

Choix de banque

Écran de recherche

Pluriel

**Affichage personnalisé**

CCQ annoté Baudouin Renaud

Article  Commentaires du ministre de la Justice

Sources  Jurisprudence

Références

Soumettre

#### Écran Pour vos dossiers

Vous pouvez désactiver l'utilisation de l'écran **Pour vos dossiers**. Cependant, les informations relatives à l'utilisateur et au numéro de dossier ne figureront plus au relevé d'utilisation.

Veuillez noter qu'il se peut que, selon votre profil d'utilisateur, cette option ne soit pas disponible.

#### Choix de banque

Actuellement, seul le **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** est disponible pour vos recherches.

#### Écran de recherche

Cette option vous permet de sélectionner votre mode de recherche principal du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**. Vous pouvez choisir d'utiliser par défaut l'écran de recherche **Table des matières** ou **Mots clés**.

## Pluriel

Avec cette option, vous pouvez faire en sorte que l'option **Inclure les pluriels** soit positionnée à **Oui** ou à **Non** automatiquement à l'occasion de vos recherches à l'aide de l'écran **Mots clés**.

## Affichage personnalisé

Vous pouvez sélectionner de façon permanente les informations que vous désirez visualiser lorsque vous consultez un article. Ainsi, vous n'avez qu'à cocher un ou plusieurs des choix offerts, soit **Sources**, **Références**, **Commentaires du ministre de la Justice** ou **Jurisprudence**.


Lorsque vous consultez un article, il est aussi possible de modifier votre affichage personnalisé en cliquant sur cette option.

The screenshot shows a web application interface. On the left, there is a search result for a legal article. The text includes: "moins que le défunt n'ait, par des dispositions testamentaires, réglé autrement la dévolution de ses biens. La donation à cause de mort est, à cet égard, une disposition testamentaire." and "1991, c. 64, a. 613 (1994-01-01)". Below the text are navigation links: "Article | Sources | Références | Comm. ministre | J". A link "Affichage personnalisé" is highlighted with a mouse cursor. Below it are "article précédent" and "article suivant" links. On the right, a dialog box titled "Affichage personnalisé" is open. It contains the text "Choisissez un ou plusieurs types d'annotations." and a list of checkboxes: "Article" (checked), "Sources", "Références", "Commentaires du ministre de la Justice", "Jurisprudence", "Tous", and "Conserver cette préférence". At the bottom of the dialog, there is a "Tarif =" field with "0,00 \$" entered.



Puisque la tarification *à la pièce* du **Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud** est basée sur les annotations consultées au cours d'une recherche, si vous sélectionnez une information à afficher en plus de l'article, vous entraînerez des coûts de recherche équivalents lorsque vous consulterez ceux-ci.

### Attention !

Si vous voulez que soient prises en considération les modifications apportées à vos préférences, vous devez cliquer sur  **Soumettre**.

## ANNEXE – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**TABLEAU I - Contenu des champs du  
Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**

<b>Nom du champ</b>	<b>Contenu du champ</b>	<b>Opérateur</b>
<b>Tout le document</b>	Ce champ regroupe tous les champs d'un article annoté.	MEME
<b>Intitulé</b>	Ce champ correspond à l'emplacement de l'article dans le <i>Code civil du Québec</i> (livre, titre, chapitre, section et sous-section, le cas échéant).	MEME
<b>Numéro de l'article CCQ</b>	Ce champ contient le numéro de l'article du <i>Code civil du Québec</i> .	MEME
<b>Texte de l'article CCQ</b>	Ce champ contient le texte de l'article du <i>Code civil du Québec</i> .	MEME
<b>Historique législatif</b>	Ce champ contient la référence à la loi annuelle du Québec d'où provient l'article et, le cas échéant, les références aux lois annuelles l'ayant modifié.  Vous trouverez l'année, le chapitre et l'article de la loi annuelle, suivis de sa date d'entrée en vigueur entre parenthèses.	MEME
<b>Références</b>	Vous trouverez dans ce champ des références à des documents pertinents par rapport à l'article recherché. Il s'agit donc d'articles du <i>Code civil du Québec</i> , d'articles du <i>Code de procédure civile</i> , d'articles d'autres lois ou de règlements du Québec et d'articles de lois ou de règlements fédéraux.	MEME
<b>Sources</b>	Ce champ contient l'indication des sources de l'article recherché de même qu'une reproduction, s'il y a lieu, de l'article correspondant du <i>Code civil du Bas Canada</i> ou du <i>Code civil du Québec</i> (1980). Il inclut les champs article CCBC, texte CCBC, article CCQ (1980), texte CCQ (1980) et autres sources.	MEME
<b>-article CCBC</b>	Ce champ contient le numéro de l'article du <i>Code civil du Bas Canada</i> .	MEME
<b>-texte CCBC</b>	Ce champ contient le texte de l'article du <i>Code civil du Bas Canada</i> .	MEME
<b>-article CCQ (1980)</b>	Ce champ contient que le numéro de l'article du <i>Code civil du Québec</i> (1980).	MEME
<b>-texte CCQ (1980)</b>	Ce champ contient le texte de l'article du <i>Code civil du Québec</i> (1980).	MEME
<b>-autres sources</b>	Ce champ contient l'indication des sources de l'article recherché, autre que le <i>Code civil du Bas Canada</i> ou que le <i>Code civil du Québec</i> , tels les commentaires de l'Office de révision du <i>Code civil</i> (ORCC) ou toute autre source législative ou documentaire.	MEME
<b>Commentaires du ministre</b>	Ce champ contient, un résumé des Commentaires du ministre de la Justice publiés en 1993 à la suite de l'adoption du <i>Code civil du Québec</i> . Dans certains cas, le texte du commentaire du ministre de la Justice est reproduit intégralement afin de ne pas en trahir le sens.	MEME
<b>Jurisprudence</b>	Ce champ contient des notes jurisprudentielles de même que certaines références à la jurisprudence pertinente.	MEME

**TABLEAU II – Liste des abréviations utilisées dans le Code civil du Québec annoté Baudouin Renaud**

a./art.	articles
A.A.S.	Arbitrage — Affaires sociales
A.C.	Appeal cases
A.E./P.C.	Alter Ego Plus/Procédure civile
A.J.Q./P.C.	Actualité juridique québécoise/Procédure civile
al.	alinéa
A.L.J.R.	Australian Law Journal Reports
Alta. L.R.	Alberta Law Review
AZ	Référence Azimut
BDI	Bulletin de droit immobilier
B.E.	Banque Express
B.L.R. (N.S.)	Business Law Reports, New Series
B.R.	Cour du Banc de la Reine (ou du Roi)/Recueil de jurisprudence de la Cour du Banc de la Reine (ou du Roi)
c./ch.	contre / chapitre
C.A.	Cour d'appel/Recueil de jurisprudence de la Cour d'appel
C.A.F.	Cour d'appel fédérale
C.A.F.P.	Comité d'appel de la fonction publique
C.A.I.	Commission d'accès à l'information
C.A.M.	Cour d'appel, Montréal
Can. Com. L.J.	Canadian Community Law Journal
C.A.P.	Cour d'appel plus
C.A.Q.	Cour d'appel, Québec
C.A.S.	Commission des affaires sociales
C.B.R.	Canadian Bankruptcy Reports
C.B.R. (N.S.)	Canadian Bankruptcy Reports, New Series
C.C.B.C.	Code civil du Bas Canada
C.C.E.L.	Canadian Cases on Employment Law
C.C.F.	Code civil français
C. Cir.	Cour de circuit
C.C.L.I.	Canadian Cases on the Law of Insurance

C.C.L.T.	Canadian Cases on the Law of Torts
C.C.Q.	Code civil du Québec
C. de D.	Cahiers de droit
C. de District	Cour de District
C. de l'É.	Cour de l'échiquier
C. des loyers	Commission des loyers
C.F.	Cour fédérale du Canada/Recueil de jurisprudence de la Cour fédérale du Canada
C.F.L.Q.	Canadian Family Law Quarterly
C.F.P.B.Q.	Cours de formation professionnelle du Barreau du Québec
C.H.R.R.	Canadian Human Rights Reports
C.L.	Code de la Louisiane
C.M.	Cour municipale
C. Mag.	Cour de magistrat
C.N.	Code Napoléon
conf.	confirmant/confirmé
Corp.	Corporation
Corp. mun. de	Corporation municipale de
C.P.	Cour provinciale/Recueil de jurisprudence de la Cour provinciale
C.P.C.	Code de procédure civile
C.P. du N.	Cours de perfectionnement du Notariat
C.P.M.	Cour provinciale, Montréal
C.P.Q.	Cour provinciale, Québec
C.P.R.	Canadian Patent Reporter
C. Privé	Conseil privé
C.Q.	Cour du Québec
C.R.C.	Canadian Railway Cases Criminal Reports (Canada)
C. Rév.	Cour de révision
C.R.N.S.	Criminal Reports, New Series
C.R.R.	Canadian Rights Reporter
C.S.	Cour supérieure/Recueil de jurisprudence de la Cour supérieure
C.S.C.	Cour suprême du Canada
C.S.M.	Cour supérieure, Montréal
C.S.P.	Cour des sessions de la paix
C.S.Q.	Cour supérieure, Québec

C.T./T.T.	Recueil des décisions du Commissaire du travail et du Tribunal du travail
Dalhousie L.J.	Dalhousie Law Journal
D.C.A.	Décisions de la Cour d'appel Dorion's Queen's Bench Reports (Canada) (1880-86)
D.C.L.	Décisions de la Commission des loyers
D.E.V.	Date d'entrée en vigueur
D.F.Q.E.	Droit fiscal québécois Express
D.L.Q.	Droits et libertés du Québec
D.L.R.	Dominion Law Reports
D.L.R.n.s.	Dominion Law Reports, new series
D.R.L.	Décisions de la Régie du logement
D.T.	Dispositions transitoires (1992, c. 57)
D.T.C.	Dominion Tax Cases
D.T.E.	Droit du travail Express
E.T.R.	Estates & Trusts Reports
F.L.Q.	Family Law Quarterly
F.P. du B.	Formation permanente du Barreau
F.T.R.	Federal Trial Reports
G.O.	Gazette officielle
I.J.L.F.	International Journal of Law and the Family
I.L.R.	Insurance Law Reporter
inf.	infirmant/infirmé
J.C.P.	Juris-classeur périodique
J.E.	Jurisprudence Express
J.F.L.	Journal of Family Law
J.L.	Jurisprudence logement
J.M.	Justice municipale
La L. Rev.	Louisiana Law Review
L.C.	Lois du Canada
L.C.J.	Lower Canada Jurist
L.C.R.	Lower Canada Reports
L. Med. Q.	Legal Medical Quarterly
L.N.	Legal New
L.O.	Lois de l'Ontario
LPJ	La Presse juridique

L.Q.	Lois du Québec
L.Q.R.	Law Quarterly Review
L.R.C.	Lois révisées du Canada (1985)
L.R.Q.	Lois refondues du Québec
Man. L.J.	Manitoba Law Journal
McGill L.J.	McGill Law Journal
M.L.R. Q.B.	Montreal Law Reports, Queen's Bench
mod.	modifiant/modifié
Nfld. & P.E.I.R.	Newfoundland and Prince Edward Island Reports
N.R.	Bosanquet & Puller New Reports National Reporter
n.s./N.S.	nouvelle série/News Series
O.R.C.C.	Office de révision du Code civil
Ottawa L.R.	Ottawa Law Review
p.	page(s)
par.	paragraphe(s)
P.C.	Privy Council
P.G. du Canada	Procureur général du Canada
P.G. du Québec	Procureur général du Québec
Projet O.R.C.C.	Projet de Code civil de l'Office de révision du Code civil
Q.A.C.	Quebec Appeal Cases
Q.J.	Quebec Judgments (Q.L.)
Q.L.R.	Quebec Law Reports
Queen's L.J.	Queen's Law Journal
R.C. de l'É.	Rapports de la Cour de l'échiquier
R.C.S.	Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada
R.D.	Répertoire de droit
R. de J.	Revue de jurisprudence
R.D.F.	Recueil de droit de la famille
R.D.F.Q.	Recueil de droit fiscal québécois
R.D.I.	Recueil de droit immobilier
R.D.J.	Revue de droit judiciaire
R.D.T.	Revue de droit du travail
R. du B.	Revue du Barreau
R. du B. can.	Revue du Barreau canadien

R. du D.	Revue du droit
R. du logement	Régie du logement
R. du N.	Revue du notariat
R.D.U.N.-B.	Revue de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick/University of New Brunswick Law Journal
R.D.U.S.	Revue de droit, Université de Sherbrooke
R.E.J.	Revue d'études juridiques
REJB	Répertoire électronique de jurisprudence du Barreau
Rev. Can. D. Fam.	Revue canadienne de droit familial
R.F.L.	Reports on Family Law
R.G.D.	Revue générale de droit
R.I.D.C.	Revue internationale de droit comparé
R.J.D.T.	Recueil de jurisprudence en droit du travail
R.J.E.L.	Revue juridique des étudiants de l'Université Laval
R.J.Q.	Recueils de jurisprudence du Québec (depuis 1986)
R.J.R.Q.	Rapports judiciaires révisés de la province de Québec
R.J.R.S.P.	Recueil de jurisprudence de la Régie des services publics
R.J.T.	Revue juridique Thémis
R.L.	Revue légale/Régie du logement
R.L.n.s.	Revue légale, nouvelle série
R.P.	Rapports de pratique
R.P.F.S.	Revue de planification fiscale et successorale
R.P.R.	Real Property Reports
R.Q.	Règlement du Québec
R.R.A.	Recueil en responsabilité et assurance
R.R.Q.	Règlements refondus du Québec
R.S.B.C.	Revised Statutes of British Columbia
R.S.O.	Revised Statutes of Ontario
R.S.P.	Régie des services publics
R.T.D.C.	Revue trimestrielle de droit civil
R.T.D.F.	Revue trimestrielle de droit familial
S.C.	Statuts du Canada
S.F.P.B.Q.	Service de la formation permanente, Barreau du Québec
S.M.	Statutes of Manitoba

S.O.	Statuts d'Ontario
S.Q.	Statuts du Québec
S.R.B.-C.	Statuts révisés du Bas-Canada
S.R.C.	Statuts révisés du Canada
S.R.Q.	Statuts révisés du Québec
ss.	suivant(e), (s), (es)
Supreme Court L.R.	Supreme Court Law Review
T.D.P.	Tribunal des droits de la personne
T.E.	Tribunal de l'expropriation
T.J.	Tribunal de la jeunesse/Recueil de jurisprudence du Tribunal de la jeunesse
U. of T. Fac. L. Rev.	University of Toronto Faculty of Law Review
U. of T.L.J.	University of Toronto Law Journal
W.W.R.	Western Weekly Reports

\* Pour des raisons de commodité et de simplification, la *Loi sur l'application de la réforme du Code civil* (1992, c. 57) a été désignée par D.T. et la *Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille*, par 1980, c. 39.